

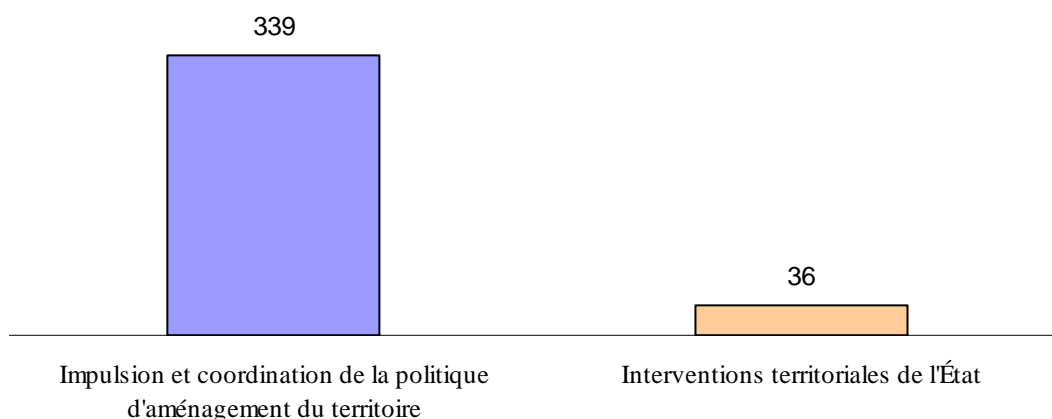
Politique des territoires

Autorisations d'engagement : 0,39 milliard d'euros
Crédits de paiement : 0,37 milliard d'euros
Emplois de l'État : 160 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 0 équivalents temps plein (ETP)

La mission interministérielle « Politique des territoires » comprend deux programmes portant des contributions de l'État au développement, sur le territoire national, d'actions coordonnées entre plusieurs départements ministériels.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme en 2009
(en millions d'euros)



Le programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » regroupe les crédits mis à la disposition de la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) en vue de répondre à un triple enjeu : renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires pour développer l'emploi, accompagner les mutations économiques et renforcer la cohésion sociale et territoriale, concevoir et piloter l'action publique en matière d'aménagement du territoire, dans une perspective de développement durable.

Le programme « Interventions territoriales de l'État » finance des actions régionales de nature interministérielle, limitées dans le temps et relevant d'objectifs d'intérêt national. Sa création à titre expérimental sur la période 2006-2008 répondait à l'objectif d'étudier les conditions dans lesquelles la mise à disposition, auprès de chaque préfet de

région responsable d'une action interministérielle, d'une enveloppe de crédits fongibles, permettrait d'en accélérer la réalisation.

Le programme est reconduit en 2009 avec un recentrage autour de quatre actions : le Plan exceptionnel d'investissement en Corse (PEI Corse) ; l'action « Eau et agriculture en Bretagne » consacrée principalement au Plan « nitrates » en réponse à un engagement de la France vis-à-vis de la Commission européenne ; le Plan gouvernemental sur le Marais poitevin ; le Plan 2008-2010 « chlordécone » en Martinique et Guadeloupe.

Les crédits budgétaires inscrits en PLF sont complétés, pour certaines actions, par des financements directs ou l'apport de fonds de concours versés notamment par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), qui assure le financement de l'intégralité des infrastructures routières, ferroviaires et portuaires.

2. Principales orientations pour 2009-2011

Programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire »

Les crédits des contrats de projets État-Régions (CPER) inscrits sur ce programme pour la période 2009-2011 permettent d'honorer les engagements pris au titre des CPER 2000-2006 et d'assurer la mise en œuvre des engagements des CPER 2007-2013 à un rythme de réalisation similaire à la génération précédente.

Dans le cadre de la restructuration des implantations territoriales des armées, a été confié à la DIACT, en étroite relation avec le ministère de la Défense, un rôle de coordination et de pilotage de la politique gouvernementale d'accompagnement au profit des territoires concernés.

75 millions d'euros en AE seront ainsi mobilisés sur la période 2009-2011 sur ce programme (30 millions d'euros en 2009 et 2010 et 15 millions d'euros en 2011). Ces crédits viendront compléter ceux mis à la disposition du ministère de la Défense en vue de répondre à cet enjeu majeur pour les territoires concernés.

Par ailleurs, le programme portera une partie des crédits destinés au fonctionnement de la mission pour le développement de la région Capitale.

Programme « Interventions territoriales de l'État »

Chaque action du programme, portant un plan gouvernemental particulier, dispose de son propre objectif. Aussi, chaque action porte indépendamment les moyens nécessaires à la réalisation du plan concerné arrêté par le Gouvernement.

Le Plan exceptionnel d'investissement en Corse (PEI Corse) est marqué par une forte augmentation de ses besoins en crédits de paiement afin de solder la première convention et de permettre la montée en puissance de la mise en œuvre de la deuxième convention, couvrant la période 2007-2013 (montant global de 1,051 milliard d'euros d'opérations, pour lesquelles l'État peut, selon leur nature, contribuer jusqu'à 70 %).

Les trois autres actions correspondent à des plans gouvernementaux dans le domaine de l'environnement et de la santé :

- le Plan nitrates, notifié à la Commission européenne le 10 mai 2007, destiné à rétablir la qualité des eaux dans les zones les plus touchées en Bretagne. Les moyens financiers de ce plan, dont les engagements ont été pris essentiellement en 2007 et 2008, permettront de poursuivre sa mise en œuvre conformément à notre engagement vis-à-vis de la Commission européenne ;

- le Plan gouvernemental pour le Marais poitevin destiné à assurer la préservation des habitats du marais, la reconquête de prairies naturelles et la restauration de ses fonctions écologiques de zone humide ;

- le Plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe. Ce plan, adopté début 2008, vise trois objectifs essentiels : diminuer l'exposition à ce pesticide et mieux connaître ses effets sur la santé ; renforcer la connaissance des milieux ; assurer une alimentation saine et gérer les milieux contaminés. Ce plan devrait mobiliser, sur la période 2008-2010, 22,1 millions d'euros à travers des actions nouvelles de contrôle et de suivi de la contamination, des aides spécifiques et la mobilisation d'instituts sanitaires et de recherche.

3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP

Les travaux de la RGPP n'ont pas identifié de mesures ayant un impact direct sur les actions ou dispositifs décrits dans les deux programmes de la mission.

La mission porte essentiellement des engagements pluriannuels de l'État, déjà en partie contractualisés, pour lesquels la qualité de la prospective et du choix des actions, ainsi que l'efficacité de leur suivi, de la coordination des acteurs concernés au sein de l'État et du pilotage gouvernemental, sont les garants de la performance.

Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	352	386	347	323
Crédits de paiement	416	375	380	378

Ministres concernés :

- Premier ministre
- Écologie, Énergie,
Développement durable et
Aménagement du territoire